

DECISION N° 4 - 2026
portant sur la composition de la Commission Des Usagers (CDU)

Vu La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (articles L 1112-3 et L.1413-14 du code de la santé publique)

Vu le décret le décret 2016-726 visant à instituer dans chaque établissement de santé public ou privé ainsi que dans les groupements de coopération sanitaire autorisés à assurer les missions d'un établissement de santé

Vu le décret 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Vu l'article 183 de la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui rénove la Commission des Relations avec les Usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) instituée par la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,) en la renommant Commission des Usagers (CDU)

Vu la Loi Hôpital Patients Santé Territoire (HPST) N° 2009-879 du 21 juillet 2009

Vu le décret d'application N° 2016-726 du 1er juin 2016 relative à la Commission des Usagers des établissements de santé

Vu l'Article R1112-80 : Version en vigueur depuis le 30 mars 2017, Modifié par Décret n°2017-415 du 27 mars 2017 - art. 1, la commission veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches

Vu le décret n°2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations

La composition de la Commission des usagers est ainsi arrêtée :

Membres :

- Président élu : Madame Elodie ANDRIQUE, Directeur délégué de l'Etablissement
- Vice-Président élu : Monsieur Pierre PERINEL, Représentant des Usagers (APF France Handicap Vosges)
- Madame Marie-Laure DUGRAVOT, Directeur des Soins, de la Qualité, Gestion des risques et des Usagers
- Docteur Christelle DOUART-LEGER, médiateur médical titulaire du site de Neufchâteau
- Docteur Mohamed DERMECHE, médiateur médical du site de Vittel, suppléant
- Madame Julie COLLIN, médiateur non médical titulaire
- Monsieur Thierry VASSART, médiateur non médical suppléant
- Monsieur André MAILLARD, représentant des usagers APF
- Madame Joëlle HUMMEL, représentante des usagers FNAIR (suppléante)
- Mme Sylvie CONRAUX, représentante des usagers UDAF (suppléante)
- Madame Raluca NEMES, représentante de la CME
- Mme Marie GILLET, représentante titulaire de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)
- Mme Anne-Charline JEANJACQUOT, représentante suppléante de la CSIRMT
- Madame Angélique PAURISSE, représentante titulaire du Comité Social et Economique (CSE)
- Madame Isabelle CHERPITEL, représentante suppléante du CSE
- Madame Delphine LAURENT, chargée de la gestion de la relation avec les usagers
- Madame Emilie COLNET, assistante Direction des Soins, de la Qualité, Gestion des Risques, Droits des Usagers

Neufchâteau,
Le 23-06-2026

Le Directeur Délégué
Elodie ANDRIQUE

